

Le recours aux services à la personne devrait progresser d'ici 2050 en Nouvelle-Aquitaine

Insee Analyses Nouvelle Aquitaine • n° 179 • Octobre 2026



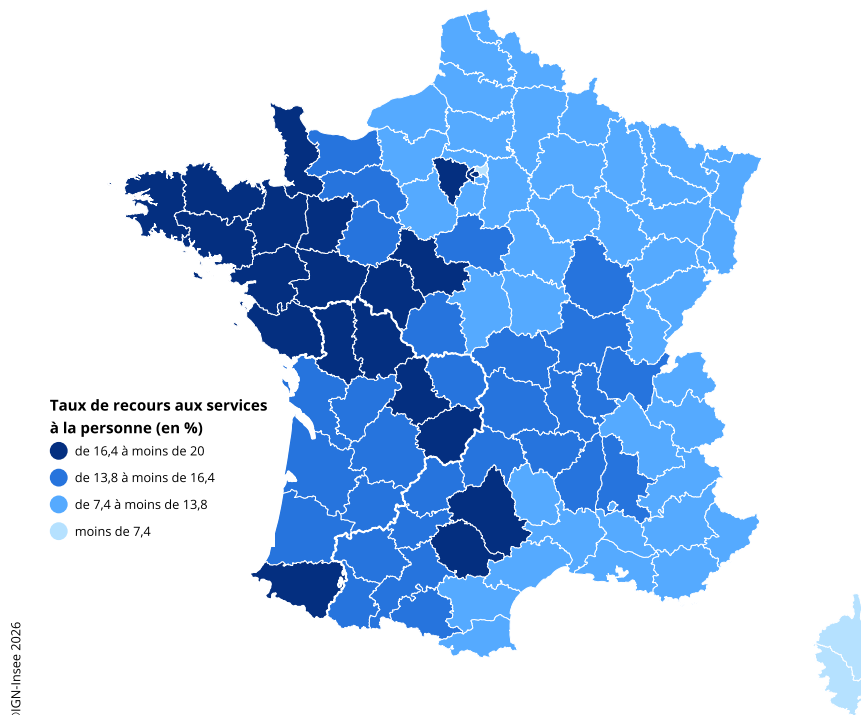
En 2019, 433 300 ménages de Nouvelle-Aquitaine, soit 16 % des ménages, recourent aux services à la personne, une proportion supérieure à celle observée en France métropolitaine (13,9 %). Le recours est particulièrement fréquent parmi les ménages les plus âgés et les plus aisés. Il varie également selon les territoires et la composition familiale.

Sous l'effet de la progression du nombre de ménages de plus en plus âgés, le nombre d'utilisateurs continuerait d'augmenter d'ici 2050. Cette évolution future dépendra aussi du maintien à domicile des personnes âgées. Le nombre de ménages utilisateurs pourrait alors atteindre près de 572 200 ménages dans le scénario central, soit près de 139 000 ménages supplémentaires.

En 2019, 433 300 ménages ont recours aux **services à la personne (SAP)** en Nouvelle-Aquitaine. Exercés au domicile des particuliers, ces services sont variés, comme la garde d'enfants, l'assistance de personnes âgées ou handicapées, ou encore l'entretien de jardins. Avec 16,0 % des ménages néo-aquitains qui font appel à ces services (contre 13,9 % en France métropolitaine), la région est parmi les plus utilisatrices, derrière les Pays de la Loire et la Bretagne (respectivement 18,2 % et 17,2 %). Dans ces deux régions, les ménages font probablement appel plus que les autres aux services à la personne du fait de spécificités de l'offre locale de services, tels qu'un maillage associatif ancien, une bonne accessibilité territoriale ou des usages plus ancrés localement.

Dans la région Nouvelle-Aquitaine, le recours des ménages aux SAP varie d'un département à l'autre ► **figure 1**. Le recours des ménages à cette offre est maximal dans les Deux-Sèvres (18,5 %) et la Corrèze (18,2 %), tandis que les **taux de recours** sont les plus bas de Nouvelle-Aquitaine en Gironde et dans le Lot-et-Garonne (respectivement 14,8 % et 14,9 %).

► 1. Taux de recours aux services à la personne en 2019, par département



© IGN-Insee 2026

Lecture : En 2019, dans les Pyrénées-Atlantiques, 17,2 % des ménages ont recours aux services à la personne.
Champ : Ensemble des foyers fiscaux en France métropolitaine.
Source : Insee, Filosofi 2019.

En partenariat avec :


**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

► Partenariat

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Nouvelle-Aquitaine.

À l'échelle nationale, les disparités sont nettement plus marquées, variant de 5,7 % en Seine-Saint-Denis à 19 % en Vendée. En outre, quel que soit le niveau de **densité** de population des communes, la part des ménages ayant recours aux SAP est plus élevée en Nouvelle-Aquitaine qu'en France métropolitaine.

Le **niveau de vie** participe au degré de recours aux services à la personne mais d'autres facteurs, comme l'offre locale de services ou les habitudes de recours, contribuent aussi. En effet, le niveau de vie n'explique pas de manière isolée cet écart entre régions ou entre départements de Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, le niveau de vie médian des ménages néo-aquitains est proche de celui de la France métropolitaine (hors Île-de-France) (21 330 euros). Par ailleurs, la Gironde, qui présente le niveau de vie médian le plus élevé de la région, affiche un taux de recours inférieur à la moyenne régionale. À l'inverse, les Deux-Sèvres et la Corrèze se distinguent par des taux de recours élevés alors que leur niveau de vie médian est proche de la moyenne régionale.

Niveau de vie, âge et composition familiale influencent le recours aux services à la personne

Si les ménages de Nouvelle-Aquitaine présentaient une structure comparable à celle de la France métropolitaine en termes d'âge, de composition familiale et de niveau de vie, le taux de recours atteindrait 16,2 %, soit 0,2 point de plus que celui observé en 2019. Ainsi, ces trois caractéristiques de la population néo-aquitaine expliquent l'essentiel de l'écart constaté entre le taux de recours de la France métropolitaine (13,9 %) et celui de la Nouvelle-Aquitaine (16,0 %).

Toutefois, ces trois caractéristiques des ménages influencent l'intensité du niveau de recours aux services à la personne de façon différente. Ainsi, quand 5 % des ménages les plus modestes font appel à ces services, 48 % des ménages les plus aisés y ont recours ► **figure 2**.

L'âge du référent fiscal du ménage influence aussi l'intensité du recours. Il est de 3,5 % pour les moins de 35 ans et de 45 % pour les 80 ans ou plus. Ces derniers représentent à eux seuls un tiers des ménages utilisateurs de SAP. De plus, bien que les ménages les plus âgés bénéficient, sous conditions de ressources, de dispositifs favorisant le recours aux services à la personne comme l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), de fortes disparités subsistent selon le niveau de vie. Ainsi, parmi les ménages de 80 ans ou

► 2. Taux de recours des ménages aux services à la personne selon le niveau de vie et l'âge du référent du ménage en Nouvelle-Aquitaine

Niveau de vie	Ensemble	Moins de 35 ans	De 35 à 49 ans	De 50 à 64 ans	De 65 à 79 ans	80 ans ou plus
Ensemble	16,0	3,5	10,9	11,7	18,9	45,3
36 900 euros ou plus	47,6	26,2	47,5	39,9	52,0	75,8
De 30 000 euros à moins de 36 900 euros	30,0	11,6	28,4	19,6	34,1	65,2
De 26 300 euros à moins de 30 000 euros	21,0	6,4	17,5	12,7	24,3	57,0
De 23 600 euros à moins de 26 300 euros	15,8	4,2	11,7	9,2	18,1	50,1
De 21 300 euros à moins de 23 600 euros	12,6	2,8	8,1	7,3	14,0	45,2
De 19 300 euros à moins de 21 300 euros	10,3	2,2	5,6	5,7	11,0	41,4
De 17 200 euros à moins de 19 300 euros	9,2	1,8	4,2	5,0	9,5	38,4
De 14 700 euros à moins de 17 200 euros	10,2	1,8	3,8	5,4	9,3	38,1
De 11 700 euros à moins de 14 700 euros	9,2	1,4	3,0	4,5	8,6	33,8
Moins de 11 700 euros	4,8	0,7	2,2	3,2	6,7	25,0

Note : Les tranches de revenus correspondent aux déciles de niveaux de vie des ménages de France de province.

Lecture : En 2019 en Nouvelle-Aquitaine, parmi les ménages dont le niveau de vie est supérieur à 36 900 euros (9^e décile) et dont la personne de référence a moins de 35 ans, 26,2 % ont recours aux services à la personne.

Champ : Ménages fiscaux résidant en Nouvelle-Aquitaine.

Source : Insee, Filosofi 2019.

plus, seuls 25 % des plus modestes ont recours à ces services, contre 76 % des plus aisés.

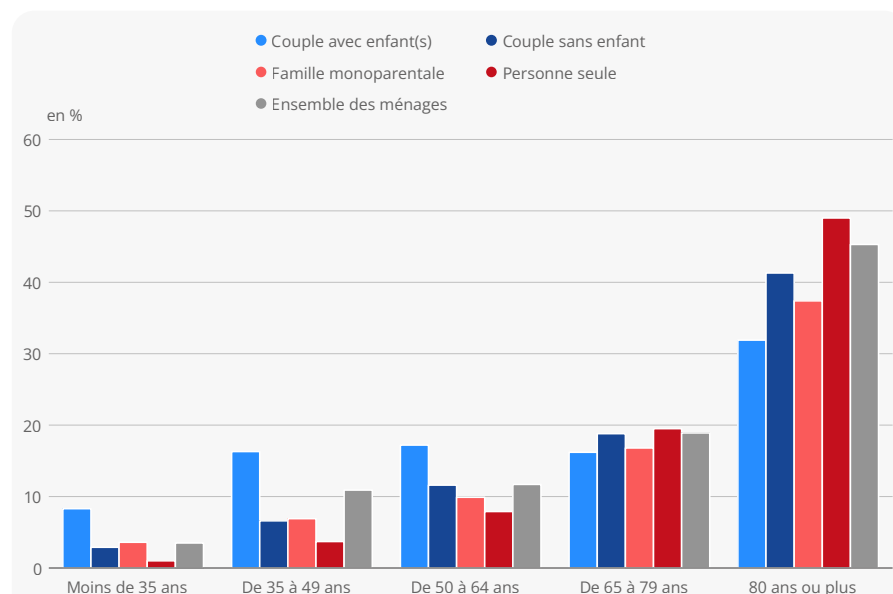
Le recours aux SAP diffère enfin selon la composition familiale combinée à l'âge ► **figure 3**. Avant 65 ans, les couples avec enfant(s) sont les principaux utilisateurs de ces services. Chez ces ménages, lorsque le référent fiscal est âgé de 35 à 64 ans, le taux de recours varie de 15 à 17 %, principalement pour répondre à des besoins de garde d'enfants ou d'aide aux tâches du quotidien. Après 65 ans, ce recours augmente fortement avec l'âge et concerne tous les types de ménage. Cette progression est particulièrement

marquée chez les personnes âgées de 80 ans ou plus, notamment les personnes seules, pour lesquelles le taux de recours atteint 49 %, traduisant probablement une perte progressive d'autonomie et une dépendance.

Une dépense pour les SAP qui pèse autant que pour l'ensemble des ménages de France métropolitaine

Malgré un recours aux SAP plus fréquent en Nouvelle-Aquitaine, les **dépenses consacrées à ces services** dans le revenu des ménages utilisateurs pèsent autant qu'en France métropolitaine.

► 3. Taux de recours aux services à la personne selon le type de ménage et l'âge du référent fiscal en Nouvelle-Aquitaine



Note : Les enfants d'un couple ou d'une famille monoparentale peuvent être majeurs notamment dans le cas où le référent fiscal a 65 ans ou plus. L'ensemble des ménages comprend également les ménages complexes, non détaillés dans la figure.

Lecture : Parmi les ménages en couple avec enfant(s) dont le référent fiscal a moins de 35 ans, 8,3 % ont recours aux services à la personne.

Champ : Ménages fiscaux résidant en Nouvelle-Aquitaine.

Source : Insee, Filosofi 2019.

En 2019, la moitié des ménages utilisateurs consacrent moins de 1 360 euros par an aux SAP, soit environ 3 % de leur revenu.

Les situations sont toutefois contrastées. Un quart des ménages y affecte moins de 1,4 % de son revenu, tandis qu'un autre quart y consacre plus de 6,4 %. Parmi les ménages dont les dépenses sont les plus élevées, 10 % consacrent plus de 12,3 % de leur revenu aux SAP.

En Nouvelle-Aquitaine, la part des dépenses consacrées aux services à la personne dans le revenu des ménages diffère peu selon les départements : entre 3,5 % et 3,7 % dans les départements plus ruraux comme la Creuse, la Dordogne ou la Corrèze, et 3,1 % en Gironde, département le plus urbain.

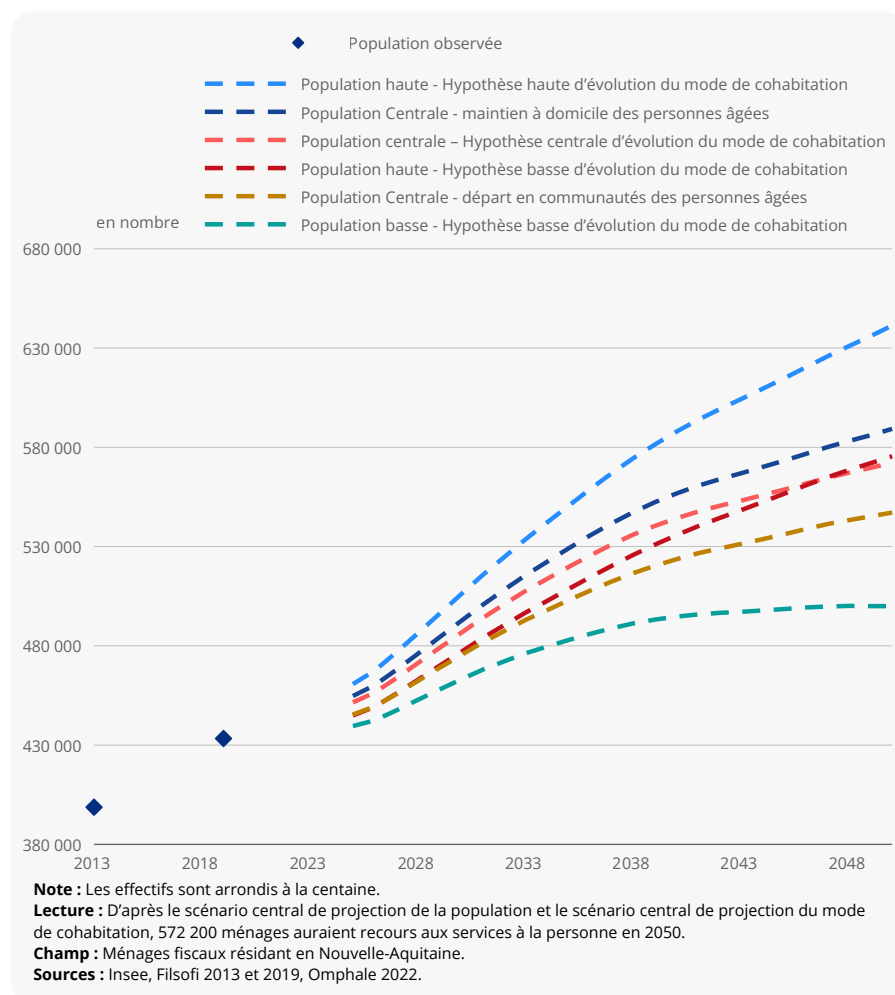
D'ici 2050, 139 000 ménages usagers des services à la personne supplémentaires

Selon une hypothèse de poursuite des tendances actuelles en matière de fécondité, mortalité, migrations et modes de cohabitation, le nombre de ménages usagers des SAP en Nouvelle-Aquitaine augmenterait de 138 900 d'ici 2050 par rapport à 2019 ► **figure 4**. En 2050, 572 200 ménages seraient utilisateurs de SAP (+32 %), soit une progression plus élevée qu'en France métropolitaine (+27 %).

Le nombre de ménages usagers augmenterait dans l'ensemble des départements de la région : c'est en Gironde (+46 %), dans les Landes (+46 %) et en Charente-Maritime (+44 %), départements bénéficiant d'une dynamique démographique soutenue, que les hausses seraient les plus fortes. Le nombre d'usagers progresserait aussi de manière soutenue dans les Pyrénées-Atlantiques (+35 %). À l'inverse, la croissance serait plus modérée en Charente, en Haute-Vienne et surtout en Creuse (+13 %).

Les évolutions de structure des ménages expliqueraient principalement ces tendances. Les ménages de moins de 65 ans progresseraient peu (+4,2 %), alors que le nombre de ménages de 65 à 79 ans augmenterait de 28 %. Celui des ménages de 80 ans ou plus serait en hausse de 89 %, passant de 293 000 à 553 000 ménages. Parallèlement, le nombre de personnes vivant seules progresserait de 39 %, tandis que celui des familles monoparentales augmenterait de 27 %. Pour les couples, il resterait globalement stable. Le vieillissement concernerait l'ensemble des départements. En effet, le nombre de ménages de 80 ans ou plus progresserait tout particulièrement

► 4. Évolutions et projections des ménages ayant recours aux services à la personne en Nouvelle-Aquitaine



en Charente-Maritime (+112 %), dans les Landes (+111 %) et en Gironde (+107 %), tandis que la hausse serait plus limitée en Creuse (+45 %), en Haute-Vienne (+58 %) et en Corrèze (+63 %). Ce nombre croissant de ménages plus âgés conduirait à davantage de recours aux services à la personne, plus orientés vers l'accompagnement de la perte d'autonomie et le maintien à domicile.

Maintien à domicile, un facteur déterminant de l'évolution du recours aux services à la personne

Ces projections sont toutefois sensibles aux hypothèses démographiques et d'évolution des modes de cohabitation ► **méthode**. Dans un scénario de forte croissance de population, le nombre de ménages recourant aux SAP atteindrait 641 300 en 2050, soit 208 000 de plus qu'en 2019. À l'inverse, un scénario reposant sur des hypothèses moins favorables d'évolution de la population et des modes de cohabitation conduirait à une progression de seulement 66 700 ménages usagers d'ici 2050.

Les hypothèses retenues concernant le maintien à domicile des personnes âgées, principal déterminant de l'évolution du recours aux SAP, expliquent en grande partie les écarts de ménages potentiellement usagers de services à la personne. En effet, une personne âgée vivant en communauté, notamment en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), ne recourt plus aux SAP à domicile. Ainsi, le renforcement du maintien à domicile entraînerait une augmentation d'environ 156 000 ménages usagers des SAP entre 2019 et 2050. À l'inverse, les départs en communauté limiteraient cette progression à 113 800 ménages.

Ces projections reposent sur l'hypothèse d'un taux de recours aux services à la personne inchangé à caractéristiques des ménages comparables. Or, les besoins pourraient évoluer sous l'effet de transformations sociales, sanitaires ou environnementales. Par exemple, le changement climatique pourrait accroître les besoins de vigilance et d'accompagnement des personnes âgées maintenues à domicile, notamment lors des épisodes de fortes chaleurs.

De tels facteurs pourraient conduire à un recours aux services à la personne plus important encore que celui retenu dans les projections. ●

Virginie Fabre, Magali Julé-Montes
(Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Définitions

Les **services à la personne** regroupent des activités de garde d'enfants, d'assistance aux personnes âgées ou dépendantes (hors soin effectué par un professionnel du social ou médico-social), d'entretien ménager, etc., réalisées au domicile de la personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile. Dans l'étude, les ménages usagers des SAP sont définis comme ceux ayant déclaré des dépenses strictement positives de services à domicile, d'après la source Filosofi. La garde d'enfant par les assistants maternels est exclue de l'étude.

Le **taux de recours aux services à la personne** mesure la proportion de ménages utilisateurs de services à la personne dans l'ensemble des ménages.

Les **dépenses en services à la personne (SAP)** correspondent aux **montants annuels engagés par les ménages utilisateurs pour des prestations de services à la personne** (aide à domicile, ménage, garde d'enfants, jardinage, etc.). Les indicateurs de distribution (déciles, quartiles et médiane) permettent de décrire la répartition de ces dépenses au sein de la population des ménages utilisateurs. La médiane est le montant qui partage les ménages utilisateurs en deux groupes de même taille : 50 % dépensent moins et 50 % dépensent davantage.

Selon la grille communale de **densité** de l'Insee, les communes sont classées selon leur niveau de densité de population. La grille distingue trois catégories de communes : les communes densément peuplées, les communes de densité intermédiaire et les communes rurales (les deux premières constituant les communes urbaines).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation**. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les déciles de niveau de vie sont les valeurs qui partagent les ménages en dix parties égales en fonction de leur niveau de vie. Les ménages les plus modestes, dans cette étude, ont un niveau de vie inférieur à 11 700 euros par an, les ménages les aisés ont un niveau de vie supérieur à 36 900 euros par an.

► Méthode

Le **dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi)** a été mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local infra-départemental. Il remplace les dispositifs Revenus Fiscaux Localisés (RFL) et Revenus Disponibles Localisés (RDL) depuis 2012. Dans l'étude, les ménages usagers des SAP sont ceux ayant déclaré des dépenses strictement positives de services à la personne, d'après Filosofi. Le niveau de vie médian est nettement plus élevé en Île-de-France que dans les autres régions. Afin d'établir une comparaison pertinente du lien entre le recours aux SAP et le niveau de vie en Nouvelle-Aquitaine, le territoire de comparaison est la France métropolitaine hors Île-de-France.

Les projections de population

Dans une première étape, des projections de population sont réalisées à l'aide du modèle Omphale. Celui-ci permet de réaliser, pour un territoire, une projection de l'évolution de la population par sexe et âge en se basant sur des hypothèses d'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Le point de départ des projections est le recensement de la population 2018. Le scénario central se base sur l'hypothèse d'un prolongement des tendances démographiques observées : les hypothèses de ce scénario sont un solde migratoire avec l'étranger de +70 000 personnes par an à compter de 2021, une fécondité stable à partir de 2023 et des gains d'espérance de vie. Les hypothèses des autres scénarios diffèrent par les évolutions de l'indicateur conjoncturel de fécondité, de l'espérance de vie et du solde migratoire avec l'étranger.

Les projections de ménages sont ensuite obtenues à partir de ces projections de population et d'hypothèses sur l'évolution des modes de cohabitation. Ces hypothèses sont construites à partir des millésimes 2008, 2013 et 2018 du recensement de la population. L'hypothèse centrale correspond au prolongement des tendances observées sur la période 2008-2018 (même rythme jusqu'en 2030, puis rythme divisé par deux). Des scénarios thématiques ciblent des évolutions spécifiques des modes de cohabitation par tranche d'âge autour de 4 thèmes : cohabitation des jeunes chez leurs parents, maintien à domicile des personnes âgées, vie en couple et habitat intergénérationnel. L'hypothèse haute du mode de cohabitation correspond à une baisse : de la cohabitation des jeunes de 19 à 30 ans chez leurs parents, des départs en communauté des personnes âgées, de la part des personnes vivant en couple cohabitant et de l'habitat intergénérationnel (ménages de 3 adultes ou plus). L'hypothèse basse du mode de cohabitation correspond aux évolutions inverses. Enfin, pour construire des projections de ménages usagers des services à la personne, les taux de recours sont appliqués aux projections de ménages. L'hypothèse retenue est le maintien des taux de recours par zone, tranche d'âge et mode de cohabitation, calculés à partir de Filosofi 2019.

Dans cette étude, **trois types de ménage sont identifiés**, correspondant à des comportements différents vis-à-vis du recours aux services à la personne :

- les personnes vivant seules ;
- les adultes des familles monoparentales ;
- les personnes vivant en couple (avec ou sans enfant) ;
- ensemble des ménages (y compris les ménages complexes qui regroupent les ménages qui ne peuvent être classés comme personne seule, couple avec ou sans enfant ou famille monoparentale. Ils comprennent notamment les colocataires, les ménages composés de plusieurs familles ou les ménages associant des personnes apparentées et non apparentées).

► Pour en savoir plus

- Borey G., Diel O., Muzzolin L., « [Forte hausse attendue de la demande de services à la personne d'ici 2050](#) », Insee Première n° 2042, mars 2025.
- Baud S., Ravier H., « [D'ici 2050, une forte croissance du nombre de ménages en Nouvelle-Aquitaine, en particulier des personnes seules](#) », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 172, avril 2026.
- Fabre V., Julé M., (Insee), Dufour O., Cléron E., DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), « [Services à la personne : deux salariés sur trois travaillent uniquement pour des particuliers employeurs en Nouvelle-Aquitaine](#) », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 153, juillet 2024.

